

1867

1852-3.]

B I L L .

[No. 358.]

Acte pour révoquer une ordonnance y mentionnée, intitulée : "*Ordonnance portant règlement pour les marchés dans les villes de Québec et de Montréal, en la province de Québec.*"

ATTENDU qu'il est juste et nécessaire de révoquer l'ordon- Préambule.
nance ci-après mentionnée :—Qu'il soit donc statué, etc.

Qu'une certaine ordonnance rendue par le capitaine général et 17 Geo. III.
gouverneur en chef de la ci-devant province de Québec, par et de ch. 4, révo-
5 l'avis et consentement du conseil législatif de la dite province, dans quée.
la dix-septième année du règne de feu sa majesté le roi George
Trois, intitulée : "*Ordonnance portant règlement pour les mar-*
chés dans les villes de Québec et de Montréal, en la province
de Québec," sera et elle est par le présent révoquée.

▲⁴⁶